

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

DATE DE CONVOCATION

20.11.2025

DATE D’AFFICHAGE

04.12.2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

| | |
|-------------|----|
| En Exercice | 28 |
| Présents | 24 |
| Votants | 28 |

N°054/2025

OBJET :

1 – FINANCES

1-3) Décision modificative

Ports

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Michel Galand avec procuration à Patrick Berthelot
- Bruno Durteste avec procuration à Yann Cusset
- Typhaine Velly avec procuration à Françoise Le Monze
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Présente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable du service Finances – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines - Marina Ely, assistante de direction – Yoann Lotte, chargé de communication

Il y a lieu de procéder à des ajustements dans le budget ports pour ouvrir des crédits complémentaires au compte "2154" pour l'acquisition et la réparation de matériels.

La modification proposée est la suivante :

| CHAPITRE | COMPTE | Investissement | |
|----------|--------|-------------------------|-------------|
| | | DEPENSES | MONTANT |
| 21 | 2154 | Matériel Industriel | 35 000,00 |
| 23 | 23123 | Aménagement Terre Plein | - 35 000,00 |
| | | Total | - |

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve la décision modificative telle que présentée dans le tableau visé ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, 28 novembre 2025

Le Maire,



Patrick BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20251127-054-2025-DE
Date de télétransmission : 02/12/2025
Date de réception préfecture : 02/12/2025